



**PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 16 MARS 2016**

-----  
Affiché le 17 Mars 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 16 mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Carole VESQUE, Mama SY, Claude MASURE, Fany MICHOU Béatrice DIABI, Nathalie PABOUDJIAN, Denise DE POORTERE, Françoise PYBOT, Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Bruno DA COSTA, Dramane KEITA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Franck COENNE, Patrick THOMAS, Jean-Charles LORENZO, Joseph ZOGBA, Pascal BONIN, Tarik MEZIANE, Mathieu HILLAIRE, François JOUSSET

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par Monsieur Bernard LAPLACE, Madame Amandine AULAS représentée par Madame Carole VESQUE, Monsieur Franck MARLIN représenté par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Elisabeth DELAGE, Evane PEREIRA-ENGEL, Colette WILK, Nezha JAÏT, Irène CLAVAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Claude MASURE

-----

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 13 DU 7 OCTOBRE 2015**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention approuve le procès-verbal n°13 de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2015.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 14 DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention approuve le procès-verbal n°14 de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2015.

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA VIE SOCIALE**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions, désigne Madame Françoise PYBOT au sein de la commission de la Politique de la Ville et de la vie sociale, en remplacement de Monsieur Gilles BAUDOUIN.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODIFICATION DES MEMBRES**

Le Conseil municipal prend acte de la nouvelle composition de la CAO comme suit :

Titulaires

Monsieur Bernard LAPLACE  
Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI  
Madame Elisabeth DELAGE  
Madame Denise DEPOORTERE  
Monsieur Pascal BONIN

Suppléant

Madame Carole VESQUE

## **DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions désigne Madame Françoise PYBOT pour siéger au sein de l'Etablissement public Foncier d'Ile-de-France, en remplacement de Monsieur Gilles BAUDOIN.

## **ELECTION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ETAMPES**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions désigne Madame Françoise PYBOT pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Etampes, en remplacement de Monsieur Gilles BAUDOIN.

## **ELECTION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'ETAMPOIS**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions désigne Madame Françoise PYBOT pour siéger au sein du Syndicat de l'Energie de l'Etampois, en remplacement de Monsieur Gilles BAUDOIN.

## **NOUVELLES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE LA LOI DU 7 AOUT 2015 DITE LOI NOTRE**

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions complète les délégations accordées par la délibération n°VI-DEL-2014-004 du 11 avril 2014, par une nouvelle délégation rendue possible par la loi NOTRE telle que :

25° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de toutes les subventions possibles au taux le plus élevé.

## **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE (PVE)**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention approuve les termes du dispositif de verbalisation électronique et de la convention de mise en œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **AUTORISATION D'URBANISME : DEMOLITION D'UN BATIMENT AUX SERRES DE VALNAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir relative à un Bâtiment aux serres de Valnay, à signer tous les actes afférents, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **AUTORISATION D'URBANISME : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE HELENE BOUCHER**

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable, à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **AUTORISATION DE TRAVAUX : ANCIEN LYCEE BLERIOT**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux sur une partie de l'ancien lycée Blériot, à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **AUTORISATION D'URBANISME : MISE EN PLACE DE VOLETS ROULANTS - ESPACE CAMILLE CLAUDEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable relative à la mise en place de volets roulants au sein de l'espace Camille Claudel, à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention autorise la mise à disposition du service urbanisme de la commune d'Etampes en ce qui concerne l'instruction des Autorisations du Droit des Sols au profit des communes qui en feront la demande, approuve la convention de mise à disposition afférente, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention susvisée et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES DU SECTEUR NORD BOIS BOURDON**

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la dénomination des voies nouvelles du secteur Nord Bois Bourdon telle qu'elle figure ci-dessous :

- Rue de la Biche
- Rue de l'Orée du Bois
- Allée de la Perdrix
- Rue de la Dame d'Onze-Heure
- Rue de la Sablonnière
- Allée du Faon
- Allée de la Chanterelle
- Rue de la Jachère fleurie
- Rue de l'Ecureuil Roux
- Allée du Coprin
- Allée de la Fauvette Grise
- Promenade des Jonquilles
- 

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, dit qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à l'ensemble des administrations concernées, à LOTICIS, aménageur du secteur Nord Bois Bourdon et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **SUPPRESSION DE LA ZAC DES HAUTS VALLONS – INTEGRATION DES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **NUMEROTATION DE VOIE - PASSAGE DU PETIT SAINT MARS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la dénomination de l'accès situé au 37, rue du Petit Saint Mars telle que « Passage du Petit Saint Mars », autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, informe les propriétaires concernés par cette nouvelle numérotation, dit qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à l'ensemble des administrations concernées et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **ABROGATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DELIBERATION DU 29 JUIN 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'abroger la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, d'afficher la présente délibération, de la publier dans un journal local et de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **DENOMINATION DU SQUARE ROGER LOFFERON (1922-2012)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la dénomination du Square Roger LOFFERON (1922-2012), autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, dit qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise aux administrations concernées et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **ADHESION A LA CHARTE DE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité adhère à la Charte de Qualité des Réseaux d'Assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

## **CONVENTION CADRE LOCAL PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE DE PROPRIETE BATIE (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 2 Abstentions approuve les termes de la convention cadre locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, dit que la convention cadre locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires sera annexée au contrat de ville une fois signée.

## MUTUELLE – REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention majore le montant de la participation employeur de 20% supplémentaires. Le montant de la participation de la Ville d'Etampes se décline de la manière suivante, selon le montant de la cotisation payé par l'agent :

Montant mensuel de cotisation de l'agent à la Mutuelle par tranche	Participation mensuelle de la collectivité <u>à ce jour</u> Montant unitaire par agent	Participation mensuelle de la collectivité <u>proposée</u> Montant unitaire par agent
De > 5€ et < 40€	10€	12 €
De > 40€ et < 60€	15€	18 €
De > 60€ et < 80€	20€	24 €
De > 80€ et < 100€	25€	30 €
De > 100€ et < 120€	30€	36 €
De > 120€ et < 140€	40€	48 €
De > 140€ et < 160€	45€	54 €
De > 160€ et < 200€	50€	60 €
> 200 €	55€	66 €

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 Abstention crée un poste de Brigadier-Chef Principal de police municipale, et établit le tableau des effectifs de la manière suivante :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation ancienne	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation nouvelle
<b><u>Filière Police Municipale</u></b>			
Chef de police municipale	C	1	0
Brigadier-Chef Principal de police municipale	C	3	<b>4</b>
Brigadier de police municipale	C	5	5
Gardien de police municipale	C	4	4

La dépense résultant de la création de ce poste est inscrite au budget de la Ville, chapitre 012, personnel permanent.

## MODULATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention adopte le principe de modulation du régime indemnitaire.

## LISTE DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2015 PAR LA VILLE D'ETAMPES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil municipal, prend acte de la liste des Marchés conclus au cours de l'année 2015 par la Ville d'Etampes en application de l'article 133 du code des marchés publics

## REPARTITION DE LA SUBVENTION AU PROFIT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Le Conseil municipal, à l'unanimité répartit l'enveloppe de 25 000 € telle que proposée dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Secours Catholique	6 100 €
Secours Populaire	6 100 €
Restaurant du Coeur	6 500 €
Croix Rouge	6 300 €

La dépense relative à ces subventions est inscrite au budget de la ville.

*Sorties de séance de Messieurs Tarik MEZIANE, Jean-Charles LORENZO et Madame Béatrice DIABI.*

## RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Au regard des éléments développés dans le Rapport des Orientations Budgétaires (ROB), le Conseil municipal prend acte du débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2016.

## EMMAÛS HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – PRET N°46172

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 136 414 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°46172, constitué de quatre Lignes du Prêt. Ledit Contrat sera joint en annexe et fera partie intégrante de la délibération. Il est consultable dans les locaux de la Mairie, dans les bureaux de la direction générale des services. Il accorde la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Et le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

La séance est levée à 21h52.